

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 351/03

AMR 23/073/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

COLOMBIE

Adriana Cuéllar (f), journaliste de l'ONG de défense des droits humains *Corporación Colectivo de Abogados 'José Alvear Restrepo'*

Londres, le 28 novembre 2003

Amnesty International est très préoccupée par la sécurité d'Adriana Cuéllar, qui a fait l'objet de menaces. Adriana Cuéllar travaille depuis juin dernier en tant que journaliste pour l'organisation non gouvernementale de défense des droits humains *Corporación Colectivo de Abogados 'José Alvear Restrepo'* (Collectif d'avocats " José Alvear Restrepo ").

Le 24 novembre, entre 14 h 13 et 14 h 22, trois messages ont été laissés sur le répondeur téléphonique du domicile d'Adriana Cuéllar. Ils étaient émaillés de termes menaçants comme " grande gueule, fille de pute... ", " tu vas mourir... ", " on va te régler ton compte à toi et à ta famille ".

Le lendemain 25 novembre, le domicile d'Adriana a été cambriolé entre 8 h 15 et 10 heures. Des objets de valeur ont disparu et ses documents personnels ont été fouillés. Un mois auparavant, le 24 octobre, Adriana Cuéllar et un avocat du collectif avaient été filmés et photographiés par des inconnus postés près du bureau de l'association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les avocats du Collectif José Alvear Restrepo s'occupent d'affaires mettant en cause des responsables de l'armée accusés d'avoir commis ou permis des atteintes aux droits humains. Les membres du collectif ont déjà reçu de nombreuses menaces de mort (voir AMR 23/043/2001 (AU 88/01), 6 avril 2001 ; AMR 23/031/2002 (AU 80/02), 15 mars 2002 ; AMR 23/064/2002 (AU 108/02), 14 juin 2002 ; et AMR 23/018/2003, 18 février 2003).

De nombreux défenseurs des droits humains ont déjà été tués en Colombie ; d'autres ont dû s'exiler, car leur vie était menacée. Plus généralement, les défenseurs des droits humains qui essayent de faire comparaître les responsables d'atteintes aux libertés fondamentales et dénoncent la collusion entre les forces de l'ordre et les groupes paramilitaires sont souvent eux-mêmes victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, en français ou dans votre propre langue) :

- exprimez votre préoccupation quant à la sécurité d'Adriana Cuéllar et des membres du Collectif d'avocats " José Alvear Restrepo " ;
- demandez l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie sur les menaces de mort visant Adriana Cuéllar ; demandez aussi que les conclusions de cette enquête soit rendues publiques et que les auteurs des menaces soient traduits en justice ;
- exhortez les autorités colombiennes à protéger les membres du collectif d'avocats et, à cet effet, à prendre les mesures que demandent les personnes menacées, afin de leur permettre de poursuivre le travail important et légitime qu'ils accomplissent en tant que défenseurs des droits humains ;
- demandez au gouvernement d'ouvrir des enquêtes sur tous les cas de menaces proférées contre des défenseurs des droits humains et de traduire en justice les responsables présumés de tels actes ;
- engagez le gouvernement à mettre pleinement en œuvre les principes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998. ;
- priez le gouvernement d'engager un dialogue constructif avec les défenseurs des droits humains afin de trouver une solution aux problèmes que pose leur protection et la prévention des menaces qui pèsent sur eux.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 342 0592

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Uribe, /* Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Fernando Londoño Hoyos
Ministro del Interior y de Justicia
Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro, /* Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Luis Camilo Osorio
Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 570 2022 / 2017 (si quelqu'un décroche, dites :
" *me da tono de fax por favor* ")

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio, /* Monsieur,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale :

Corporación Colectivo de Abogados 'José Alvear Restrepo'
AA 33035
Bogotá
Colombie

Journal :

xxxx

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 JANVIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*